



CBLSA

Collaboration spéciale

### **Le remue-méninge est amorcé ... pour la revitalisation du lac Saint-Augustin.**

**Le 13 novembre dernier, des bénévoles du CBLSA se réunissaient pour une séance de réflexion afin d'établir les grandes lignes de la démarche vers la revitalisation du lac Saint-Augustin.**



*De gauche à droite : Bruno Tremblay, Robert Bouchard, Louis Désilets et Marc Cantin du CBLSA*

Qu'est-ce qu'on entend par la revitalisation du lac ? Revitaliser c'est redonner de la vitalité au lac. C'est aussi une prise en charge collective de son avenir avec des décisions et des actions cohérentes, qui travaillent à long terme pour la santé environnementale du lac et qui assurent la pérennité de son utilisation récréative et communautaire.

Pourquoi revitaliser le lac Saint-Augustin ? Parce qu'il est un élément important du patrimoine naturel de la région de Québec. Saviez-vous que le lac est maintenant cité en tant que territoire d'intérêt écologique dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'Agglomération de Québec. Rappelons aussi que l'exercice de concertation sur la Vision d'avenir réalisé en 2014 a mené à la conclusion que l'option retenue pour l'avenir du lac est la prise en charge collective de l'avenir du lac et non pas le laisser faire.

Par où commencer ? On doit souligner les efforts déjà consentis dans le passé, par les riverains, les citoyens et les villes : création du parc Riverain, mise en place du réseau d'égout domestique sur la rive sud et la rive nord, mise en place de trois marais épurateurs, participation volontaire à la revégétalisation de la bande riveraine du lac. Toutefois, le plus récent bilan de santé du lac (diagnose) fait toujours état d'un enrichissement excessif des eaux en éléments nutritifs, les interventions faites à ce jour ont donc été insuffisantes. On sent le besoin d'agir, mais il faut d'abord élaborer une démarche structurée qui intègre toutes les composantes de la problématique et qui permette d'aller chercher un engagement ferme et concerté de la part de tous les citoyens et des autorités concernés. Dans cette démarche, le CBLSA agit en tant que catalyseur de l'action.

Quelles sont les étapes ? La concertation à l'interne est amorcée. En 2019, elle s'étendra aux citoyens et aux deux villes, qui se verront proposer des objectifs réalistes et une démarche pour y parvenir. Surveillez notre site Internet pour les détails des activités prévues à ce sujet en 2019.